

Déclaration liminaire des élus CFE CGC, CFDT, CGT et UNSA

au CSE de Nantes-Indret du 13 septembre 2023

M. le Président,

Les élus du CSE de Nantes-Indret, vous interpellent aujourd'hui sur la négociation de l'avenant 4 à l'accord d'entreprise dans le cadre de la nouvelle convention collective.

La direction s'est mise dans une posture dogmatique et ne propose que la dégradation de l'accord d'entreprise de 2017 en :

- supprimant sans compensation toutes les garanties collectives
- supprimant toute perspective d'évolution professionnelle
- individualisant les évolutions professionnelles et salariales
- fixant une grille salariale en net retrait par rapport aux garanties actuelles

Elle élude aussi volontairement de communiquer les modalités des dispositifs de reconnaissances qui seront mis en œuvre : RVI, fonctions transverses (expertise, spécialiste, RSG/RSL/RSA, formateur/tuteur ...), mobilités ...

L'intersyndicale CGT, CFDT, UNA, CFE/CGC a formulé trois demandes équilibrées :

- L'indexation des grilles de rémunération Naval Group sur celles de la Métallurgie, pour garantir une évolution annuelle minimale salariale
- L'extension de la prime d'ancienneté à tous les personnels, pour reconnaître l'expérience acquise
- Une garantie d'évolution salariale régulière à minima pour tous les personnels, sauf opposition du manager, pour offrir un socle de perspectives salariales.

Seule la première a obtenu une timide réponse favorable. Toutefois, les coefficients d'indexation sont nettement insuffisants et l'intersyndicale a des propositions crédibles pour les améliorer.

Demain se tiendra à Paris une réunion de négociation, que la direction centrale veut « Finale et Conclusive ». Or, les textes proposés ne répondent pas aux demandes légitimes des Délégués Syndicaux Centraux. Pire, certains engagements actés par la direction sont même remis en cause, ce qui interroge sur la loyauté de ces négociations !

Les élus du CSE dénoncent l'évolution du dialogue social qui se durcit depuis plusieurs mois ainsi que les régressions qui se dessinent au travers du projet d'avenant 4 à l'accord d'entreprise, et demandent un véritable changement d'état d'esprit de la direction afin de poursuivre ces négociations essentielles pour la cohésion sociale de notre entreprise !

Dans ce contexte, le déploiement, bien trop tardif, des fiches emplois risque encore de dégrader le climat social de l'entreprise.

Merci de votre attention

Nantes-Indret, le 13 septembre 2023